

GUIDE DU DOCTORANT



UNIVERSITÉ
SAVOIE
MONT BLANC



Collège Doctoral

Ce guide est conçu pour accompagner les doctorant.es de l'Université Savoie Mont Blanc, du démarrage de la thèse jusqu'à sa soutenance. Vous trouverez tous les éléments clés pour vous aider à réussir votre doctorat.

Je vous invite donc à le lire avec attention et à le garder à portée de main tout au long de votre parcours. Les équipes administratives et les directions des Écoles Doctorales (ED) et du Collège Doctoral ainsi que vos représentants doctorant.es qui siègent dans les différents conseils restent à votre disposition pour vous aider durant vos années de doctorat.

N'oubliez pas également de consulter régulièrement les sites du Collège Doctoral et de votre ED qui vous apporteront l'essentiel des informations dont vous pourrez avoir besoin lors de votre thèse.

Il ne me reste plus qu'à vous adresser mes meilleurs vœux pour votre parcours doctoral, que ce soit en ce qui concerne vos travaux de recherche en laboratoire ou les aspects liés à votre formation doctorale.

Le directeur du Collège Doctoral USMB



Table des matières

I. L'environnement du doctorat.....	4
L'Université Savoie Mont Blanc.....	4
Unita	7
La Fondation USMB	10
Club des entreprises	10
II. L'organisation de la formation doctorale	11
Le collège doctoral.....	11
Les écoles doctorales.....	13
L'école Doctorale CST	13
L'école Doctorale SIE	14
Les écoles doctorales co-accréditées et leurs UR.....	15
III. Devenir doctorant.....	17
Construire son projet.....	17
Une thèse avec quel financement ?	19
Que permet un contrat doctoral ?	21
Cotutelle de thèse	22
Mise en œuvre.....	22
Cotutelle UNITA.....	22
IV. Ce qu'il faut savoir avant de venir en France.....	23
Ressortissants européens.....	23
Ressortissants de pays tiers.....	23
Les différents visas pour les doctorants	24
Visa VLS mention "passeport talent - chercheur"	24
VISA VLS-TS mention « étudiant ».....	26
Assurance maladie et sécurité sociale.....	27
Checklist pour ne rien n'oublier	29



V. Déroulement de la thèse.....	30
Charte du doctorat	30
Les acteurs de la thèse	31
Les démarches administratives	33
ADUM	33
Inscription et Réinscription	34
Césure.....	35
Arrêt de thèse.....	36
L'offre de formation doctorale.....	37
Le Manuscrit de Thèse.....	41
La Soutenance de thèse.....	43
VI. Doctorat et mobilité internationale	45
Outils d'aide à la mobilité à l'USMB	45
Appel à projet AMI du Collège Doctoral.....	46
Programme ERASMUS (DRI)	46
Appel à projet Ecoles Thématiques (ED CST/SIE)	48
Label Doctorat Européen.....	49
Préparer son départ	51
Les démarches administratives	51
A mettre dans vos bagages.....	53
VII. L'après thèse	54
Le Portfolio de compétences.....	54
L'insertion professionnelle	55
La recherche académique	57
Travailler en entreprise	61
VIII. Contacts	62
IX. Petit lexique	63

I. L'environnement du doctorat

L'Université Savoie Mont Blanc

Avec 15 000 étudiantes et étudiants, une offre de formation riche et pluridisciplinaire et [18 unités](#) de recherche reconnues au plan international, l'Université Savoie Mont Blanc est un établissement à taille humaine qui conjugue la proximité avec ses territoires et une large ouverture sur l'Europe et le monde.

Entre Genève, Turin, Lyon et Grenoble, aux frontières de la Suisse et de l'Italie notre établissement est un acteur territorial, régional et transfrontalier, majeur du développement social, économique et culturel.

Sur ses quatre sites, Annecy, Le Bourget-du-Lac, Jacob-Bellecombette et Thonon-les-Bains, l'Université Savoie Mont Blanc offre des conditions d'études particulièrement attractives au cœur d'un [environnement d'exception](#). Partout, dans cette multipolarité structurée, les doctorant.es trouvent un suivi personnalisé, un accompagnement dans la définition et l'évolution de leurs projets personnels et les atouts pour réussir leur insertion dans la vie active.

Elle propose des cursus longs (Diplômes d'université, Diplômes universitaires de technologie, Licences, Masters, Doctorats et aussi Diplômes d'ingénieurs), que ce soit en formation initiale, en formation continue, en alternance ou en Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), sur place ou à distance.

La recherche est portée par des [laboratoires reconnus, labellisés et distingués](#), acteurs de partenariats étroits avec de grands organismes (CNRS, CEA, INRAE, IRD), des organisations internationales (CERN) ou d'autres structures (INES, Institut de la Montagne) également à la pointe de l'innovation.

Nos chercheurs sont fortement impliqués dans des domaines qui accompagnent les dynamiques territoriales : la montagne, la mécanique, les secteurs des organisations, du tourisme, de l'image et de l'énergie. Avec la synergie, ils contribuent à la visibilité de l'Université Savoie Mont Blanc sur des créneaux où sa [notoriété est internationalement reconnue](#).

Le Collège Doctoral de l'USMB encourage vivement les doctorant.es à profiter de leurs années de doctorat pour effectuer une mobilité internationale. L'interaction à l'échelle internationale devient indispensable à la réalisation d'une recherche de qualité.

Une mobilité peut se réaliser sous différentes formes : participation à des écoles thématiques internationales, séjours de recherche dans un laboratoire partenaire, réalisation d'un doctorat en cotutelle internationale.

L'université participe à différents réseaux internationaux de mobilité et coopération : [Erasmus+](#), [UNITA](#), [RELIEF](#) (Réseau d'Échanges et de Liaisons entre les Institutions d'Enseignements supérieurs Francophones), [Alliance Campus Rhodanien](#).

Les doctorant.es peuvent en particulier répondre aux [appels à projets et à candidature](#) relatifs à l'International pour impulser ou renforcer des coopérations, soutenir des initiatives internationales, favoriser les mobilités et les recherches.

Au sein de l'Université Savoie Mont Blanc, des conventions de [cotutelle](#) sont régulièrement signées avec nos universités partenaires. Actuellement plus de 50 doctorants préparent leur thèse en cotutelle internationale avec des universités sur les cinq continents.

Les doctorant.es qui s'engage dans cette voie bénéficient d'une double direction de thèse, en France et à l'étranger. Ils/elles sont inscrit.es durant les trois années dans les deux universités signataire de l'accord de cotutelle. À l'issue de sa soutenance, les doctorant.es sont diplômé.es des deux universités.



Unita

UNITA - Universitas Montium est une **Université européenne** dont l'Université Savoie Mont Blanc (USMB) fait partie depuis le 1er novembre 2020.

C'est l'une des 44 «Universités européennes» labellisées par la Commission européenne. UNITA a une **identité territoriale forte** : toutes les universités se situent dans des **zones majoritairement rurales** et de montagne, dans des pays de **langues romanes**. elle est constituée autour des 12 universités partenaires suivantes :

- [Universidade da Beira Interior](#) (UBI, Portugal) ;
- [Universitatea Transilvania din Braşov](#) (UniTBv, Roumanie) ;
- [Università degli Studi di Brescia](#) (UniBs, Italie) ;
- [Politécnico da Guarda](#) (IPG, Portugal) ;
- [Universidad Publica de Navarra](#) (UPNA, Espagne) ;
- [Université de Pau et des Pays de l'Adour](#) (UPPA, France) ;
- [Université Savoie Mont Blanc](#) (USMB, France) ;
- [Universitatea de Vest din Timişoara](#) (UVT, Roumanie) ;
- [Università degli Studi di Torino](#) (UniTo, Italie) ;
- [Universidad de Zaragoza](#) (Unizar, Espagne) ;
- [Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale](#) (HES-SO, Suisse) ;
- [Université nationale Yuriy Fedkovych Chernivtsi](#) (YHY, Ukraine)

L'Université Savoie Mont Blanc (USMB) et ses partenaires universitaires ont pour objectif de renforcer considérablement leur collaboration à tous les niveaux et dans tous les domaines d'activités tels que la formation, les services à la société, la recherche, l'innovation et l'entrepreneuriat. Les langues romanes parlées dans les cinq pays facilitent l'intercompréhension, une méthode permettant de comprendre et d'être compris dans des langues partageant des racines communes, même sans maîtrise complète, ce qui facilite les échanges, les collaborations et la mobilité des étudiants et des chercheurs.

Au sein de l'alliance UNITA, trois hubs thématiques ont été créés pour structurer la recherche : Energies renouvelables, Economie circulaire et Patrimoine culturel. La collaboration entre les chercheurs d'UNITA au sein de ces hubs a abouti à la création d'une base de données favorisant le partage des infrastructures de recherche entre les universités partenaires. Cette base de données simplifie l'accès aux équipements et aux outils nécessaires aux recherches menées au sein de l'USMB et des autres universités.

L'alliance UNITA offre diverses opportunités aux doctorant.es, notamment l'UNITA PhD International Talent Challenge et le concours My3min PhD. Un avantage majeur de l'alliance est la possibilité de réaliser une thèse en cotutelle. Les conventions de cotutelle ont été simplifiées, permettant aux doctorant.es de bénéficier d'une réduction du temps d'échange à 6 mois au lieu de 9, si 3 mois d'échange sont effectués dans un autre établissement de l'alliance UNITA.

UNITA entretient également des collaborations avec de nombreuses universités à travers le monde. Trente universités, réparties sur quatre continents (Afrique, Amérique, Asie, Europe), ont été invitées à rejoindre le réseau GEMINAE. Ce réseau élargi constitue une collaboration avec des universités du monde entier, qui travaillent avec l'USMB et participent aux activités développées par l'alliance UNITA.

Pour toute question concernant UNITA, vous pouvez contacter le bureau UNITA de l'USMB à l'adresse suivante : unita.office@univ-smb.fr.

Pour plus d'informations, veuillez visiter le site web <https://univ-unita.eu/Sites/>.





La Fondation USMB

La Fondation Université Savoie Mont Blanc a pour mission de favoriser la réflexion prospective et de soutenir des projets stratégiques. Son ambition est d'[accompagner la transformation sociétale](#), au bénéfice du leadership international du territoire et de ses acteurs. Autour des thématiques de l'Industrie et [Service 4.0](#) et de la [Transition environnementale](#).

Grâce aux soutiens de ses membres Fondateurs et partenaires, ils financent des projets de recherche, de formation et ils permettent le développement des talents :

- Pour faire avancer la connaissance scientifique en lien étroit avec les enjeux de la société civile et le secteur industriel ;
- Pour des projets porteurs de sens et de progrès pour le territoire ;
- Pour favoriser la mobilité internationale, les parcours d'exception, les initiatives sociétales des étudiants et personnels.

Club des entreprises

Le [Club des Entreprises](#) mobilise entreprises et institutions des Savoie et de Haute-Savoie, avec lesquels il entretient des relations quotidiennes au profit des étudiants de l'USMB. Pour connecter le monde de l'entreprise avec celui de l'université, le Club active trois grands leviers : L'apport de compétences issues des entreprises pour [favoriser la professionnalisation](#) de l'enseignement ; La promotion des filières de l'université auprès des entreprises pour [favoriser l'insertion professionnelle](#), et La création de collaborations en réseaux grâce à des événements transversaux, pour [diffuser une culture de l'entreprise](#) à l'université.

II. L'organisation de la formation doctorale

Le collège doctoral

Le Collège doctoral est une composante de l'USMB et a pour rôle d'organiser et de coordonner le déroulement des études doctorales au sein de l'établissement, pour l'ensemble des doctorant.es quelle que soit l'école doctorale dont ils relèvent. Ces missions sont à la fois administratives, pédagogiques et prospectives.

Le collège doctoral :

- Accompagne les doctorantes et doctorants tout au long de la préparation du diplôme en garantissant la validité des processus administratifs de l'inscription à la soutenance
- Organise des formations relatives à la culture transversale ou générale, à la médiation scientifique et à la préparation à l'insertion professionnelle ;
- Attribue des contrats doctoraux de l'établissement ;
- Favorise la mobilité internationale des doctorants ;
- Contribue à la promotion du doctorat.

Les missions du Collège Doctoral sont conduites par un directeur ou une directrice nommée par le Président de l'USMB. La direction du Collège Doctoral s'appuie sur le service administratif de la formation doctorale au sein de la Direction du Développement, de la Recherche et de la Valorisation (DDRv) de l'USMB.

Le Conseil du Collège Doctoral est composé de 30 membres dont des représentants des unités de recherche, des écoles doctorales, d'organismes de recherche du monde socio-économique.

Il comprend également 4 représentants des doctorants.

Il est présidé par le président de l'USMB et constitue l'organe délibérant du Collège Doctoral.





Les écoles doctorales

Les activités des doctorants sont réalisées au sein de 9 écoles doctorales dont 7 certaines coaccréditées avec l'Université Grenoble Alpes et de 18 unités de recherche.

L'école Doctorale CST

L'[École Doctorale Cultures, Sociétés, Territoires](#) (CST) est une école pluridisciplinaire qui fédère quatre unités de recherche autour de trois objets scientifiques et leurs interactions :

- La culture sous toutes ses formes.
- Les sociétés et particulièrement leurs mutations.
- Les territoires, notamment transfrontaliers.

Unités de recherche rattachées à l'ED CST :

- [CERDAF](#) (USMB) - 04 79 75 83 84

Centre de Recherche en Droit Antoine Favre

- [LLSETI](#) (USMB) - 04 79 75 85 33

Laboratoire Langages, Littératures, Sociétés, Études Transfrontalières et Internationales

- [IREGE](#) (USMB) - 04 50 09 24 55

Institut de Recherche en Gestion et Économie

- [LPNC](#) (CNRS / UGA / USMB) - 04 79 75 85 49

Laboratoire de Psychologie et Neuro Cognition

- [LIP/PC2S](#) (UGA / USMB) - 04 79 75 85 49

Laboratoire Inter-Universitaire de Psychologie- Personnalité, Cognition, Changement Social



- [EDYTEM](#) (CNRS / Ministère de la culture et de la communication / USMB) - 04 79 75 87 07

Laboratoire Environnements, DYnamiques et TErritoires de la Montagne

L'école Doctorale SIE

L'[École Doctorale Sciences, Ingénierie, Environnement](#) (SIE)

est une école pluridisciplinaire qui fédère six unités de recherche autour de deux objets scientifiques et leurs interactions :

- L'environnement où l'on considère les systèmes environnementaux dans un contexte de changement.
- Les systèmes dans les domaines de l'informatique, de la mécanique, de l'énergie et du bâtiment, et de biologie de la motricité.

Unités de recherche rattachées à l'ED SIE :

- [CARTEL](#) (INRAE / USMB) - 04 79 75 84 73

Centre Alpin de Recherche sur les Réseaux Trophiques des Écosystèmes Limniques

- [LIBM](#) (UCBL 1 / UJM / USMB) - 04 79 75 81 45

Laboratoire Interuniversitaire de Biologie de la Motricité

- [LISTIC](#) (USMB) - 04 50 09 65 33

Laboratoire d'Information, Systèmes, Traitement de l'Information et de la Connaissance

- [LOCIE](#) (CNRS / USMB) - 04 79 75 88 21

LabOratoire proCédés énergle bâtimEnt

- [SYMME](#) (USMB) - 04 50 09 65 67

Laboratoire des SYstèmes et Matériaux pour la Mécatronique

- [LECA](#) (CNRS / UGA / USMB) - 04 79 75 94 56

Laboratoire d'Écologie Alpine

- [EDYTEM](#) (CNRS / Ministère de la culture et de la communication / USMB) - 04 79 75 87 07

Laboratoire Environnements, DYnamiques et TErritoires de la Montagne

Les écoles doctorales co-accréditées et leurs UR

Le collège doctoral de l'USMB est également composé d'[écoles co-accréditées](#) avec l'UGA auxquelles sont rattachées des unités de recherche de notre établissement :

École Doctorale de Physique (ED 47 PHYS)

Unités de recherche rattachées :

- [LAPP](#) (CNRS-IN2P3 / USMB) - 04 50 09 16 03

Laboratoire d'Annecy de Physique des Particules

- [LAPTH](#) (CNRS / USMB) - 04 50 09 17 95

Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de Physique Théorique

École Doctorale Électronique, Électrotechnique, Automatique, Traitement du Signal (ED 210 EEATS)

Laboratoire rattaché :

- [CROMA](#) (CNRS/ INP/UGA/USMB) - 04 79 75 84 73

Centre de Radiofréquences, Optique et Micro-nanoélectronique des Alpes

École Doctorale Chimie et Sciences du Vivant (ED 218 CSV)

Unité de recherche rattachée :

- [LECA](#) (CNRS / UGA / USMB) - 04 79 75 84 73

Laboratoire d'Écologie Alpine

**École Doctorale Ingénierie – Matériaux, Mécanique,
Environnement, Énergétique, Procédés, Production** (ED 510
I-MEP2)

Unité de recherche rattachée :

- [LEPMI](#) (CNRS / INP / UGA / USMB) - 04 79 75 88 35

Laboratoire d'Électrochimie et de Physicochimie des
Matériaux et des Interfaces

**École Doctorale Ingénierie pour la Santé la Cognition et
l'Environnement** (ED 216 ISCE)

Unité de recherche rattachée :

- [LPNC](#) (CNRS / UGA / USMB) - 04 79 75 85 49

Laboratoire de Psychologie et Neuro Cognition

- [LIP/PC2S](#) (UGA / USMB) - 04 79 75 85 49

Laboratoire Inter-Universitaire de Psychologie- Personnalité,
Cognition, Changement Social

**École Doctorale Mathématiques, Sciences et technologies de
l'information, Informatique** (ED 217 MSTII)

Unité de recherche rattachée :

- [LAMA](#) (CNRS / USMB) - 04 79 75 87 17

Laboratoire de Mathématiques

**École Doctorale Sciences de la Terre, de l'Environnement et
des Planètes** (ED 105 STEP)

Unité de recherche rattachée :

- [ISTERRE](#) (CNRS/ IRD/ UGA/USMB) - 04 79 75 81 25

Institut des Sciences de la Terre

III. Devenir doctorant

Bénéficiaire d'une position particulière dans le cursus universitaire, la formation doctorale est à la fois une formation à et par la recherche et une expérience professionnelle. Parcours exigeant sur plusieurs années, la réalisation d'une thèse constitue également un engagement et un projet personnel fort.

Construire son projet

Afin de pouvoir envisager un doctorat, vous devez être titulaire d'un diplôme national de master ou d'un diplôme équivalent conférant le grade de master.

Il est important de se renseigner avant de s'engager pour trois ans ou de renoncer au doctorat par simple méconnaissance.

Pour faire un choix éclairé, il est essentiel de :

- Comprendre la spécificité et l'intérêt d'une formation par la recherche ;
- Anticiper les difficultés et profiter au maximum des atouts de la formation doctorale ;
- Être un véritable acteur de son avenir professionnel.

Les années de formation en Master constituent des opportunités pour construire son projet de doctorat aux contacts des enseignants-chercheurs et chercheurs des équipes pédagogiques.



Les étudiants peuvent prendre contact avec les directions des écoles doctorales ou les unités de recherche qui pourront répondre à leurs questions sur ce sujet.

Des [organismes](#) ou associations peuvent aussi répondre à vos questions ou en proposant des formations avant-thèse. L'association Bernard Gregory propose par exemple une [Formation AvantThèse](#).

Un projet de doctorat ne se construit pas totalement seul. Il fera intervenir un directeur ou une directrice de thèse et une unité de recherche au sein de laquelle les travaux de recherche seront conduits. Le choix d'un sujet de thèse peut se faire selon deux possibilités :

- choisir un sujet proposé par une unité de recherche. Les sujets peuvent soit être diffusés par les écoles doctorales dans le cadre des concours d'attribution des allocations doctorales soit être diffusés sur des plateformes spécialisées de recherche de candidat
- soumettre sa propre proposition de sujet à une unité de recherche appropriée et rechercher un directeur ou une directrice de thèse.





Une thèse avec quel financement ?

Afin de pouvoir s'inscrire en thèse, il est essentiel de disposer d'un financement adéquat qui satisfait aux conditions scientifiques, matérielles et financières requises. Il existe plusieurs sources de financements d'origines nationales ou internationales, telles que :

- Les allocations doctorales délivrée par l'Université Savoie Mont Blanc au travers de ses fonds propres ou sur financement du MESRI.
- Les allocations doctorales de la région AURA.
- Les allocations doctorales via le projet [UNITA](#) .
- Les fonds [ANR](#) / PIA ([Programme d'investissements d'avenir](#)) finançant des projets de recherche ;
- Les conventions industrielles de formation par la recherche ([CIFRE](#)) dans le cadre de thèses réalisées en partenariat étroit avec une entreprise ;
- Les conventions de formation par la recherche en administration (COFRA)
- Les bourses des organismes de la recherche publique comme le CNRS, l'ADEME, l'ONERA, l'INRAE ;
- Le programme [Horizon-europe](#) donc [les Actions Marie Skłodowska-Curie](#) ;
- Le programme bourses ["Eiffel"](#)
- Les [Bourses du gouvernement français](#) pour des étudiants étrangers.



Les candidats peuvent également trouver d'autres sources de financement dans leur pays d'origine, comme [les Bourses Conacyt](#), [Procope](#) ou de [Université franco-italienne](#).

Pour plus d'informations, les candidats peuvent se référer aux sites [CampusBourses](#) et [Le financement doctoral](#) et, dans le cas des candidats étrangers, aux sites de recherche de leur pays d'origine.

En fonction de l'origine du financement obtenu, il sera établi un contrat doctoral de droit public ou un contrat doctoral de droit privé d'une durée initiale de 3 ans.

Dans une grande majorité des cas la préparation du doctorat se réalise dans le cadre d'une activité salariée. Elle ouvre donc des droits mais aussi des devoirs vis-à-vis de l'organisme de financement.



Que permet un contrat doctoral ?

Les doctorants signataires d'un contrat doctoral à l'USMB, peuvent bénéficier de plusieurs avantages en étant salariés de notre université :

- **Remboursement des frais de transport domicile-travail**, l'université s'engage à payer jusqu'à 75 % du coût de l'abonnement aux transports en commun dans la limite de 96,36 € mensuel pour rendre au travail, les justificatifs originaux du(des) titre(s) de transport et de (des) achat(s) vous seront demandées.
- **Le forfait mobilités durables** : si les doctorant.es font le choix d'un mode de transport alternatif et durable (vélo, covoiturage), ils pourront bénéficier d'un forfait entre 100 et 300 euros par an suivant le nombre de jours d'utilisation du mode de transport durable. Un appel est lancé pour un dépôt des demandes en décembre.
- Dans le cadre de la réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics prévue par l'ordonnance du 17 février 2021, les employeurs publics de l'État remboursent à leurs agents, un forfait mensuel de 15 € de **protection sociale complémentaire**.

Toute demande doit être adressée à : gestion-doctorantscontractuels.rh@univ-smb.fr

Cotutelle de thèse

La cotutelle internationale de thèse est un dispositif permettant le [développement d'une coopération bilatérale](#) entre une équipe de recherche française et un homologue étranger. Les doctorant.es qui s'engagent dans cette voie bénéficient d'une double direction de thèse et sont inscrits dans les deux universités durant toute la durée de la thèse. À l'issue de sa soutenance, ils/elles sont diplômé .es des deux universités.

Mise en œuvre

Une convention de cotutelle doit être rédigée et signée entre les deux établissements partenaires avant l'inscription administrative en thèse.

La convention de cotutelle doit impérativement spécifier la durée de la thèse, les modalités de formation, de suivi de thèse, les périodes de mobilité entre les deux établissements signataires et les modalités de soutenance.

Cotutelle UNITA

À travers l'alliance européenne dans laquelle s'inscrit l'USMB, des actions en faveur du doctorat sont mises en place pour organiser des thèses en cotutelles entre les membres de l'alliance.

Les partenaires [UNITA](#) allouent aux futur.es doctorant.es chaque année des allocations des recherche dans les trois thématiques privilégiées par [l'alliance](#).

Pour plus d'informations sur les cotutelles, consultez [notre site](#).

IV. Ce qu'il faut savoir avant de venir en France

Entrer en France peut, en fonction de sa nationalité, nécessiter l'obtention d'un visa. Il est donc indispensable de bien vérifier les démarches à engager.

Ressortissants européens

Les ressortissants de l'Union Européenne, de l'Espace Économique Européen, de Suisse, de Saint-Marin, du Saint-Siège, de Monaco et d'Andorre n'ont pas besoin de demander un visa pour venir en France, quelle que soit la durée du séjour.

Ressortissants de pays tiers

Pour les ressortissants d'une autre nationalité, le site web officiel France-visa offre un [outil en ligne](#) qui permet de déterminer selon sa situation la nécessité d'un visa pour un séjour compatible avec une formation en doctorat.

Les différents visas pour les doctorants

Visa VLS mention “passeport talent - chercheur”

Ce visa permet de suivre un doctorat, de mener des recherches ou d'enseigner en France dans le cadre d'une convention d'accueil.

La [convention d'accueil \(CERFA 16079*03\)](#) est un document administratif qui précise la nature et la durée des travaux confiés au chercheur ou au doctorant. Y sont également précisées les ressources, les conditions d'hébergement et la couverture médicale dont jouit le bénéficiaire.

Pour plus d'informations par rapport à la convention d'accueil contactez : administration-recherche.ddrv@univ-smb.fr

Le chercheur ou doctorant doit ensuite faire viser la convention d'accueil par les autorités consulaires de son pays de résidence au moment de sa [demande de visa et avant son arrivée en France](#).

Le VLS "passeport talent – chercheur" est réservé aux doctorant.es, aux chercheur.es et aux enseignant.es-chercheur.es.

Les conjoints et les enfants mineurs du détenteur d'un VLS "passeport talent – chercheur" peuvent bénéficier de la procédure simplifiée de "famille accompagnante" et rejoindre la France sans faire une procédure de regroupement familial.

→ Les ressortissants d'un pays de l'Union européenne, de l'Espace économique européen et de Suisse n'ont pas besoin d'obtenir de convention d'accueil. Il en va de même pour les doctorant.es algérien.nes dont la situation est régie par les accords franco-



algériens du 27 décembre 1968. Ils obtiendront dans ce cas un certificat de résidence mention « étudiant ».

A noter : une convention d'accueil sera nécessaire s'ils souhaitent obtenir une carte de résidence mention « scientifique-chercheurs ». Le visa avec mention scientifique-chercheur doit correspondre à la mention du certificat de résidence. Le CRA (certificat de résidence) portera la mention « scientifique ».

Une fois le visa obtenu et à l'issue de l'arrivée en France les doctorant.es doivent valider le VLS-TS :

Pour un séjour de moins de 12 mois, vous disposez d'un visa valant titre de séjour, appelé VLS-TS "passeport talent – chercheur". Il est valable un an. Dans les trois mois qui suivent votre arrivée en France, vous devez valider votre visa en ligne, sur le lien suivant :

[Accueil | Étrangers en France \(interieur.gouv.fr\)](https://interieur.gouv.fr/accueil/etrangers-en-france)

Pour un séjour de 12 mois ou plus, vous disposez dans un premier temps d'un simple visa "passeport talent-chercheur". Il est valable trois mois et ne vaut pas titre de séjour. Dans les deux mois qui suivent votre arrivée en France, vous devez vous rendre en préfecture pour demander votre carte de séjour pluriannuelle mention "passeport talent-chercheur". Elle est valable pour une durée identique à celle de la convention d'accueil, dans une limite de 4 ans.

Le titre de séjour « passeport talent – chercheur » ne vous autorise à travailler que pour les activités couvertes par votre convention d'accueil mais il ouvre droit aux allocations-chômage dans les mêmes conditions que les ressortissants Français.



VISA VLS-TS mention « étudiant »

Les doctorant.es qui ne disposeront pas de contrat de travail en lien avec leur recherche doivent demander un visa « étudiant ». Ils doivent pouvoir justifier de ressources d'au moins 615 €/mois.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur

<https://www.campusfrance.org/fr/visa-long-sejour-etudiant>

Trois mois avant la fin de la validité de votre visa, vous devez demander une carte de séjour pluriannuelle, soit « passeport talent-chercheur » (qui sera valable jusqu'à la fin de votre contrat), soit « étudiant » (qui couvrira 3 années de doctorat).

Le titre de séjour « étudiant » vous autorise à travailler jusqu'à 964h/an, soit 60 % d'un emploi à temps plein annuel, mais n'ouvre pas droit aux allocations-chômage.

Lors de la recherche d'un appartement à louer, veuillez à examiner à l'avance les clauses du contrat. Préférez un contrat annuel à un contrat saisonnier de 10 mois.



Pour plus d'informations le [centre EURAXESS](#) est à votre disposition pour vous accompagner dans la préparation de votre séjour et dans vos démarches administratives.

Assurance maladie et sécurité sociale

En France, il est obligatoire de bénéficier d'une assurance maladie publique ou privée qui couvre une partie de vos frais de santé.

Si vous ne possédez pas déjà une carte Vitale, en fonction de votre statut (étudiant-chercheur ou salarié-chercheur), vous n'avez pas les mêmes démarches à accomplir.

Si vous avez un contrat de travail, contrat doctoral ou autre, vous êtes automatiquement affilié à la sécurité sociale.

Votre employeur cotise pour vous, cependant vous devez demander dès la signature de votre contrat votre [numéro de sécurité sociale](#) à la CPAM (Caisse primaire d'assurance maladie) de Savoie ou de Haute-Savoie, selon votre domicile.

Vous devrez compléter le formulaire [CERFA 15763*01](#), vous devrez fournir votre passeport e/o votre titre de séjour, votre contrat de travail, un RIB d'un établissement bancaire français (vous pouvez ouvrir votre compte avec votre statut Étudiant), l'attestation d'hébergement et prévoir avant votre arrivée l'extrait d'acte de naissance traduit officiellement en français.

Une fois soumis, le dossier sera étudié par la CPAM. Une fois reçu votre numéro de sécurité sociale définitif, vous pourrez accéder à votre compte Ameli, avec lequel vous pourrez demander votre [carte Vitale en ligne](#) ou via le courrier postal que vous recevrez de l'assurance maladie une fois votre dossier validé.

Avec votre numéro de sécurité sociale vous pouvez aussi consulter les mouvements de paie selon des calendriers prédéfinis par la



Direction des Finances Publiques de l'Isère si vous avez un contrat de travail à l'USMB. [Accueil | ensap.gouv.fr](https://ensap.gouv.fr)

Si vous n'avez pas de contrat de travail et que vous vous inscrivez dans un établissement d'enseignement supérieur français, vous devez vous affilier à la sécurité sociale française immédiatement après votre inscription administrative dans votre établissement.

Elle est gratuite. Rendez-vous sur le site de l'assurance maladie dédié aux étudiant.es étranger.ères : [Inscription des étudiants étrangers et des collectivités d'outre-mer à la Sécurité Sociale \(ameli.fr\)](https://ameli.fr)

Les étudiant.es de l'Espace économique européen (EEE) et de Suisse devront être en possession d'une carte européenne de santé valide pour toute la durée de leur séjour.

Les étudiant.es québécois.es devront être en possession [du formulaire de la RAMQ](#) (Régie de l'assurance maladie du Québec) valide pour toute la durée de leur séjour.

Les étudiant.es non européens devront fournir un certain nombre de pièces justificatives obligatoires, notamment une copie intégrale de l'acte de naissance/ extrait de l'acte de naissance avec filiation traduit officiellement en français.

Checklist pour ne rien n'oublier

- Carte d'identité / passeport.
- Original de votre extrait d'acte de naissance comportant la filiation.
- Original de votre diplôme de master (ou équivalent).
- Adaptateur de prise électrique (les prises en France sont de type C et E/F).
- Carnet de santé et certificats de vaccination (si disponibles).

Les documents rédigés dans une langue autre que le français doivent être traduits par un traducteur assermenté, adressez-vous à l'ambassade ou au consulat de France de votre pays, afin de

légaliser ou apostiller les traductions.

Pour les ressortissants UE/ EEE, suisses, britanniques, québécois :

Carte Européenne d'Assurance Maladie ou le formulaire ou attestation de la caisse d'assurance maladie de votre pays.

Pour les doctorant.es ayant un visa VLS-TS chercheur :

La « convention d'accueil » délivrée par le service des ressources humaines de votre université ou organisme d'accueil.

Pour les doctorant.es ayant un visa VLS-TS étudiant :

- Lettre d'acceptation signée par le directeur de votre laboratoire
- Justificatif de vos ressources financières (bourse, salaires, etc.

V. Déroulement de la thèse

La réalisation d'une thèse engage plusieurs acteurs qui concourent à l'accompagnement du/de la doctorant.e dans la réalisation de son projet et dans la préparation à son insertion professionnelle. La thèse est de plus très encadrée par l'arrêté ministériel 25 mai 2016 qui régit les différentes étapes de la réalisation de la thèse et définit le rôle de chaque acteur.

Charte du doctorat

L'USMB s'est dotée d'une charte du Doctorat qui définit les principes fixés par l'Université pour la préparation et la soutenance d'une thèse dans le but de favoriser sa réalisation dans des conditions de haute qualité scientifique.

Dans cette charte, l'Université Savoie Mont Blanc réaffirme ses principes en termes d'éthique de la recherche et d'intégrité scientifique, d'ouverture vers les sciences ouvertes. Elle précise également les conditions de réalisation des thèses et le rôle de chacun dans l'accompagnement des doctorants. Elle définit aussi les droits et devoirs des doctorants au cours de la formation doctorale.

L'adhésion à la charte du doctorat par tous les acteurs est donc un préalable à la première inscription en thèse.

Pour davantage d'information la charte est disponible [sur le site du collège doctoral](#) et dans votre espace ADUM.



Les acteurs de la thèse

Une formation doctorale se réalise au sein d'une école doctorale de l'Université. Le travail de recherche est alors mené sous la direction de 1 ou 2 directeurs de thèse titulaires d'une HDR (habilitation à diriger des recherches) ou d'un agrément délivré par l'Université. Le travail est réalisé dans une unité de recherche rattachée à l'école doctorale.

Les conditions de réalisation des travaux sont prévues par la convention de formation.

En s'inscrivant en doctorat, le/la doctorant.e s'engage, à respecter les principes de la charte du doctorat et les règles régissant la formation doctorale. Il/elle est accompagnée au cours de sa formation par :

La direction de l'ED, assistée du conseil de l'ED, qui constitue l'interlocutrice des doctorant.es à chaque étape du doctorat de l'admission à la soutenance. L'école doctorale assure le suivi du cursus doctoral et également l'animation et la formation scientifique en complément de leur projet de recherche (cf. charte du doctorat).

Le directeur ou directrice de thèse fait partie d'une unité de recherche rattachée à l'ED et dispose d'une responsabilité de premier plan dans l'accompagnement scientifique du/de la doctorant.e. Il l'accompagne également dans son intégration au milieu de la recherche et veille à la bonne progression des recherches (cf. charte du doctorat).



La direction de l'unité de recherche dans laquelle se réalise les travaux de thèse. En débutant une thèse, le/la doctorant.e devient un membre à part entière de l'unité de recherche et s'intègre à son fonctionnement et ses activités. Il/elle doit de plus conduire sa thèse dans le respect du règlement intérieur de l'unité. La direction de l'unité de recherche s'assure de la bonne intégration du/de la doctorant.e et la mise à disposition des ressources scientifiques disponibles dans l'unité durant la durée du projet doctoral.

Le CSI (Comité de Suivi Individuel du doctorat) est un comité mis en place par l'école doctorale pour veiller au bon déroulement du cursus. Il assure un accompagnement du/de la doctorant.e pendant la durée de la formation doctorale. Réuni chaque année, il constitue donc un moment d'échange à la fois sur les travaux de recherche mais également sur les conditions de réalisation de la thèse. Le CSI émet un avis à destination de l'école doctorale pour chaque réinscription.



Les démarches administratives

ADUM

L'USMB met à destination des doctorant.es un portail de gestion de leur cursus doctoral. Le portail ADUM (Accès Doctorat Unique et Mutualisé) est un portail interne d'information, de services et de communication pour les doctorant.es et les docteur.es utilisé par 105 établissements d'enseignements supérieurs et 209 écoles doctorales.

L'ADUM est à l'origine (1999) le projet associatif de jeunes doctorant.es et docteur.es montpelliérains qui souhaitent créer un annuaire pour la mise en réseau des doctorant.es et docteur.es d'une même école doctorale.

Aujourd'hui, l'ADUM est à la fois un outil de gestion et de communication entre les écoles doctorales, les directeurs/rices de thèse et les doctorant.es. Il constitue aussi [un outil collaboratif et une communauté en ligne](#). Il comporte également des services accessibles aux doctorant.es [pour la préparation à l'insertion professionnelle](#) par la possibilité de réalisation d'un portfolio. L'objectif de ce portail est également de permettre la valorisation de l'ensemble de la communauté de la recherche et une meilleure visibilité des profils de compétences.

Vous trouverez rassemblés sur cette page les tutoriels ADUM destinés aux doctorant.es dans le site du Collège Doctoral afin de faciliter leur prise en main de l'outil.



Inscription et Réinscription

L'ensemble des étapes administratives au cours du doctorat sont réalisées à l'USMB à l'aide de l'outil de gestion ADUM (cf. annexe). Toutes demandes d'inscription en doctorat nécessitent la création d'un compte sur le portail ADUM.

Les inscriptions sont ouvertes de [juillet à décembre](#).

L'inscription se divise en 2 grandes phases :

- Une inscription [pédagogique](#) dès le mois de juillet via ADUM. Elle concerne l'étude des conditions pédagogiques de votre projet de thèse par l'école doctorale (parcours académique antérieur, sujet, contrat individuel de formation établi entre le/la doctorant.e et la direction de thèse et de l'unité de recherche...). A l'issue de cette inscription pédagogique une autorisation d'inscription administrative est délivrée
- Une inscription [administrative](#) possible à partir de septembre auprès de la scolarité de l'USMB. Elle concerne le paiement des frais d'inscription universitaire et l'accès au statut d'étudiant.e d'un établissement d'enseignement supérieur. Une scolarité est présente sur chaque site de l'USMB, mais la procédure peut également être réalisée en ligne.

La préparation du doctorat implique un [renouvellement annuel](#) de l'inscription chaque année universitaire avant décembre. Pour davantage d'information visitez le [site du collège doctoral](#).



Césure

Dans le cadre d'un contrat doctoral, une demande de césure est possible comme dans le cas de toutes formations à l'Université Savoie Mont Blanc. Cette période de césure peut être accordée par le chef d'établissement après avis de l'employeur le cas échéant, du directeur de thèse et de l'école doctorale. Cette demande ne peut intervenir à la fin de la troisième année de thèse.

Cette période de césure ne compte pas dans la durée de la thèse mais le/la doctorant.e peut demander à rester inscrit dans l'établissement tout en interrompant sa formation et son travail de recherche.

Retrouvez les informations et documents utiles sur le site du Collège Doctoral : [Césure / Arrêt \(univ-smb.fr\)](https://univ-smb.fr/césure/arrêt)



Arrêt de thèse

L'arrêt de thèse est toujours une décision qu'il est important de murement réfléchir car il n'est pas possible de se réinscrire plus tard sur un même sujet.

En cas de souhait d'arrêt de votre doctorat une information préalable de votre directeur de thèse et de votre ED est nécessaire. À l'issue d'un entretien avec la direction de l'ED, la direction de thèse et éventuellement la direction du Collège USMB, le/la doctorant.e est invité.e à se prononcer sur un choix définitif. Selon sa décision, l'arrêt de thèse est prononcé ou un dispositif d'accompagnement spécifique peut être mis en place afin d'assurer la poursuite de la thèse.

Une thèse peut également être arrêtée par non autorisation de réinscription. Cette décision peut être prise suite à des difficultés identifiées et les avis formulés par la direction de thèse et le comité de suivi individuel (CSI). Dans ce cas également les écoles doctorales mettent en place des procédures spécifiques d'accompagnement des étudiants.



L'offre de formation doctorale

La formation doctorale comprend à la fois un travail de recherche au sein d'une unité de recherche et l'accès à des heures de formation.

En tant que doctorant.e inscrit.e au sein d'une école doctorale accréditée USMB ou co-accréditée USMB/UGA, vous avez accès à plusieurs catégories de formations qui ont pour objectifs de :

- vous accompagner dans votre travail doctoral par des formations scientifiques en lien avec votre domaine de recherche.
- vous donner le maximum d'autonomie et d'aisance par l'accès à des outils du chercheur et une meilleure connaissance du domaine de la recherche.
- vous préparer à votre insertion professionnelle, qu'elle soit dans le domaine de la recherche publique ou de la recherche et développement au sein du monde de l'entreprise.

A l'USMB, le contrat de formation impose un minimum de 120 heures de formation pendant la préparation de votre thèse à temps plein (50 heures pour une thèse à temps partiel ou CIFRE). Les formations doctorales proposées par l'USMB sont détaillées sur le catalogue de formation (visible sur ADUM et sur les sites du Collège Doctoral et des Écoles Doctorales) et se divisent en 3 grandes catégories :



- Formations scientifiques ou disciplinaire utiles à ses travaux de recherche ou d'acquérir une culture scientifique élargie dans les thématiques abordées par leur école doctorale
- Formations transversales, ouvrir des pistes de réflexion sur la recherche en lien avec les grandes questions sociétales et permettant d'acquérir des pratiques et outils du/de la chercheur.e ou de l'enseignant.e chercheur.e
- Formations à l'insertion professionnelle pour une meilleure connaissance des métiers de la recherche et de l'entrepreneuriat.

Ces formations sont organisées soit par les Écoles Doctorales pour ce qui concerne les formations scientifiques, soit par le Collège Doctoral.

[Formations USMB \(ouvertes à l'inscription\)](#)

D'autres services de l'USMB sont porteurs de formations accessibles par les doctorant.es sur des thématiques particuliers.



Centre ACCENTS : Formation au Français Langue Etrangère

Le [centre ACCENTS](#) permet aux doctorant.es non francophones de suivre des formations de français leur facilitant leur intégration dans leur laboratoire et dans la vie de tous les jours. Ces formations en langue française s'intègrent dans le cadre des heures de formation doctorale

Département APPRENDRE : Pédagogie universitaire

La Département [Apprendre](#) de l'Université Savoie Mont Blanc est un Département d'appui à la pédagogie universitaire et aux usages du numérique dans les apprentissages. Le département est structuré selon trois axes :

- La pédagogie numérique (valoriser et diffuser un cours, démarches pédagogiques) ;
- Les activités pédagogiques (dynamiser les cours, faciliter la progression, valoriser le travail, évaluer) ;
- Les actions de formations (montage de tutoriels, accompagnement).

Il propose des formations pour les personnels de l'Université et les doctorant.es qui souhaitent s'orienter vers les métiers de l'enseignement, sous forme de session de partage de compétences ou d'outils numériques.

PITON BY USMB : Conduite de projet

[PITON](#) est un dispositif créé par l'USMB, en réponse à l'appel à projets Disrupt' Campus, lancé par Bpifrance dans le cadre des Investissements d'avenir.

Il donne l'opportunité à une entreprise, une organisation ou une collectivité territoriale de développer un [projet à caractère innovant](#) avec l'aide d'une équipe pluridisciplinaire d'étudiant.es stagiaires accompagné.es par des référent.es pédagogiques.

Les doctorant.es peuvent intégrer ce dispositif dans le cadre de la formation PITON recherche. Organisée autour de la gestion de projet, elle permet de monter en compétence en management d'équipe projet.

Enfin, puisque chaque sujet de thèse est unique, il est possible également de suivre des formations en lien avec son travail de recherche non identifiées dans le catalogue des formations de l'USMB. Pour cela un accord préalable de l'École Doctorale est nécessaire pour permettre la validation de la formation dans le cadre de son cursus doctoral.

Le Manuscrit de Thèse

La réalisation d'un doctorat se concrétise par la production d'un manuscrit présentant les travaux réalisés. C'est sur la base de ce manuscrit que l'autorisation de soutenir sa thèse devant un jury peut être accordé. Il est donc essentiel d'apporter le plus grand soin à la rédaction de ce document.

La forme d'un manuscrit de thèse peut présenter différents aspects en fonction des usages des disciplines. Il peut être rédigé sous forme classique ou sous forme de « compilation » d'articles encadrés par des textes de mise en contexte et de synthèse. Quel que soit la forme du document, sa rédaction doit être conduite dans le respect de l'intégrité scientifique. Les doctorant.es s'engagent s'engage notamment à l'absence de tout plagiat. Le manuscrit déposé sera soumis à une procédure de détection de plagiat par l'Université Savoie Mont Blanc..

Au final, la forme choisie devrait être issue d'un consensus entre l'équipe de direction de thèse, le/la doctorant.e et l'École Doctorale.

La langue d'écriture de la thèse est le français. Toutefois le Président de l'USMB peut accorder une dérogation à cette obligation sur demande motivée du/de la doctorant.e et de la direction de thèse. Dans ce cas un résumé étendu en français sera exigé.

Dans le cas d'une thèse en cotutelle, la langue de rédaction de la thèse est définie dans l'accord de cotutelle signée entre les deux universités partenaires.



Le manuscrit devra être déposé un mois avant la date de soutenance envisagée auprès du Collège Doctoral par l'intermédiaire du portail ADUM.

Un manuscrit de thèse constitue à la fois une œuvre de l'esprit mais aussi un document administratif permettant l'obtention d'un diplôme. Cette particularité donne à l'auteur des droits de propriété intellectuelle mais aussi des obligations d'archivage et de diffusion. Ainsi, même si la thèse présente un caractère confidentiel, le manuscrit final validé par le jury de soutenance fera l'objet d'une procédure d'archivage pérenne. A la fin de la période de confidentialité, la thèse sera diffusée selon le choix de l'auteur

Accès au texte intégral variable selon le choix de diffusion de l'auteur : *Sur des plateformes locales* pour les thèses soutenues à l'USMB (Catalogue des BU de l'USMB et Thèses Université de Grenoble)

Sur des plateformes nationales : theses.fr site national des thèses de doctorat françaises (thèses en cours, thèses soutenues, personnes et organismes en lien avec ces thèses), HAL theses archive ouverte nationale française, SUDOC catalogue des bibliothèques et centres de documentation de l'enseignement supérieur français. *Sur des plateformes internationales* : BASE Bielefeld academic search engine, DART, NDLTD, OATD, OpenAIRE, Google scholar.

Attention : la délivrance du diplôme de doctorat est conditionnée au dépôt de la version définitive du manuscrit sous format électronique dans les 3 mois après soutenance.

Pour tout autre information, vous pouvez consulter [Signaler et diffuser sa thèse \(univ-smb.fr\)](https://theses.univ-smb.fr)



Rappel sur les principes de propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle regroupe la propriété industrielle et la propriété littéraire et artistique. La propriété industrielle a plus spécifiquement pour objet la protection et la valorisation des inventions, des innovations et des créations. La confidentialité doit être systématiquement respectée par le/la doctorant.e aussi longtemps que les résultats susceptibles d'être brevetés n'ont pas donné lieu au dépôt d'une demande de brevet.

En cas de création de résultats potentiellement protégeables et/ou valorisables (brevets, logiciels, savoir-faire...), le/la doctorant.e doit se rapprocher du service Partenariats, Valorisation et Transfert de la DDRV : ddrv-contrats@univ-smb.fr

Aux termes de l'article L611-7 du code de la propriété intellectuelle : " Les inventions faites par le salarié dans l'exécution soit d'un contrat de travail comportant une mission inventive qui correspond à ses fonctions effectives, soit d'études et de recherches qui lui sont explicitement confiées, appartiennent à l'employeur. [...] Le salarié auteur d'une invention en informe son employeur [déclaration d'invention] qui en accuse réception. Le salarié et l'employeur doivent se communiquer tous renseignements utiles sur l'invention en cause. Ils doivent s'abstenir de toute divulgation de nature à compromettre en tout ou en partie l'exercice des droits" [de propriété intellectuelle].

La Soutenance de thèse

L'autorisation de soutenir une thèse est accordée par la Présidence de l'Université Savoie Mont Blanc, après avis de la direction de votre École Doctorale de rattachement, sur proposition de votre direction de votre thèse.

La soutenance se décompose en deux temps :

- Une présentation orale du/de la doctorant.e qui expose ses travaux de recherche selon les disciplines.
- Un échange entre le /la doctorant.e et chacun des membres du jury, animé par la présidence du jury.

Le jury se réunit ensuite pour délibérer et rédiger le rapport de soutenance. À l'issue de la délibération, le président du jury annonce la décision du jury au/à la doctorant.e en présence du public. En cas d'admission au grade de docteur, la présidence du jury invite le/la doctorant.e à prononcer le serment doctoral.

Attention : la délivrance du diplôme de doctorat est conditionnée au dépôt de la version définitive du manuscrit sous format électronique dans un délai de 3 mois.

La soutenance est un événement public, sauf dans certains cas très exceptionnels où une soutenance à huis clos peut être accordé par la Présidence de l'Université (prévus à l'article 19 de l'arrêté du 25 mai 2016).

[Soutenir sa thèse \(univ-smb.fr\)](http://univ-smb.fr)

Cette autorisation s'appuiera notamment sur l'expertise préalable du manuscrit de thèse par deux rapporteurs désignés par le Président de l'Université.

Ainsi la procédure de soutenance (calendriers, désignation du jury...) répond à des règles exigeantes détaillées sur le site du Collège Doctoral.

VI. Doctorat et mobilité internationale

L'Université Savoie Mont blanc encourage les doctorant.es à acquérir une dimension internationale dans le cadre de leurs travaux de recherche. Si la forme la plus aboutie d'internationalisation est la cotutelle de thèse, d'autres possibilités de mobilités doctorales existent, comme la codirection, le séjour de recherche, la participation à des écoles thématiques ou des congrès internationaux. Ces mobilités permettent également [de tisser des liens avec d'autres équipes de recherche](#) et d'ouvrir des opportunités de coopération pour la suite de sa carrière.

Outils d'aide à la mobilité à l'USMB

L'aide à la mobilité internationale sortante a vocation à favoriser la mobilité des doctorant.es pour des séjours à l'étranger dans le cadre de leurs travaux de thèse. Chaque année, le [Collège Doctoral et la Direction des Relations Internationales \(DRI\)](#) de l'USMB mettent à disposition des doctorant.es des dispositifs de financement de projets de mobilité internationale.



Appel à projet AMI du Collège Doctoral

Les appels à projet pour l'Aide à la Mobilité Internationale (AMI) sont mis à disposition par le [Collège Doctoral](#) afin de favoriser la mobilité des doctorant.es de l'USMB dans des espaces scientifiques et culturels différents et développer les coopérations scientifiques entre équipes de recherche françaises et étrangères. Chaque année, le Collège Doctoral alloue aux doctorant.es un budget annuel pour la mobilité internationale via l'appel à projet AMI organisé en automne et éventuellement via un second appel au printemps.

Les dossiers de candidatures bénéficient à la fois d'une évaluation par le Collège Doctoral et par la DRI pour identifier le meilleur dispositif de financement.

Programme ERASMUS (DRI)

Les doctorant.es ont également la possibilité de partir en mobilité intra-européenne au sein d'une organisation ou d'une entreprise dans un pays participant au programme [Erasmus+](#).

Dans ce cadre il existe 3 types d'aide à la mobilité :

- La Mobilité de stage ([STAGE](#)) ouvert à tous doctorant.es inscrit.es à l'USMB
- La mobilité d'enseignement ([STA](#)) et de formation ([STT](#)) incluant les écoles thématiques pour les doctorant.es contractuel.les de l'USMB considéré.es comme personnel de l'établissement.



Les appels de candidatures varient en fonction au type de mobilités :

- **STAGE** : ouverture des candidatures au fil de l'eau, via ce [lien](#). Pour plus d'informations contactez mobilite-doctorants.dri@univ-smb.fr
- **STA et STT** : trois campagnes de candidatures sont ouvertes chaque année pour une mobilité vers tout établissement étranger. Dans les cas de mobilités à destination des établissements de l'alliance UNITA, les candidatures se déroulent tout au long de l'année avec un préavis de 2 mois avant le début de la mobilité. Pour plus d'informations contactez erasmus@univ-smb.fr

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter la page de l'Université Savoie Mont Blanc dédiée à la [mobilité des doctorants](#)



Appel à projet Ecoles Thématiques (ED CST/SIE)

Chaque année, les **Écoles Doctorale CST/SIE** bénéficient également d'un budget annuel pour le soutien aux écoles thématiques.

Ce dispositif vise à :

- Favoriser l'émergence de nouvelles thématiques de recherche ;
- Accélérer la diffusion des avancées conceptuelles, méthodologies et techniques ;
- Développer des réseaux de recherche ;
- Développer l'interdisciplinarité.

Les doctorant.es sont informé.es par e-mail du lancement de l'AAP. Il est indépendant de toute autre forme de financement qui pourrait être accordé.



Label Doctorat Européen

La réalisation de sa thèse avec une forte composante de mobilité au sein de l'Union Européenne permet dans certaines conditions de pouvoir obtenir le label Doctorat Européen à l'issue de sa soutenance. Il peut constituer une alternative à la valorisation de son expérience internationale en l'absence d'un accord de cotutelle.

Le Label Doctorat Européen concerne les doctorant.es des établissements d'enseignements supérieurs des pays membres de l'UE, étendue aux autres états de l'association européenne de libre-échange (Suisse, Islande, Norvège, Liechtenstein)

Le doctorat européen est un label décerné sous forme d'attestation en complément du doctorat lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Le doctorat devra avoir été préparé en partie lors d'un séjour **d'au moins trois mois** dans un autre État européen ;
- L'autorisation de soutenance est accordée au vu de rapports rédigés par au moins deux professeurs ou assimilés appartenant à des établissements d'Enseignements Supérieurs **de deux États européens, autres que celui du pays où la soutenance a lieu** (sans considérer le référent du laboratoire d'accueil) ;



- Au moins un membre du jury doit appartenir à un Établissement d'Enseignements Supérieurs des deux États européens, autre que celui du pays où la soutenance a lieu ;
- Une partie de la soutenance doit être effectuée dans une [langue nationale européenne autre que le français](#).

Un candidat qui souhaite postuler au label européen doit le signaler à son École Doctorale de rattachement (via ADUM) en amont de la procédure de soutenance de sa thèse.





Préparer son départ

Les démarches administratives

Un voyage à l'étranger ne s'improvise pas et préparer son départ à l'étranger dans le cadre d'une mission en lien avec son activité dans une unité de recherche et une université implique de respecter certaines démarches.

- Renseignez-vous auprès de votre unité de recherche sur les formalités de missions à l'étranger et de Demande d'Autorisation d'Absence à l'Etranger (DAAE) qui doit être renseignée au moins 15 jours avant la date de départ.
- Disposez d'un ordre de mission validé par votre direction d'unité de recherche.
- Avant votre départ, inscrivez-vous impérativement sur [Ariane](#). Ariane permet, lors d'un voyage ou d'une mission ponctuelle, de se signaler gratuitement et facilement auprès des représentants locaux du Ministère des Affaires étrangères. Les inscrits recevront des alertes du Ministère sur le pays dans lequel ils séjournent.
- Vérifiez tout d'abord votre [passeport](#) et votre carte d'identité (date d'expiration), anticipez une demande de renouvellement.
- Renseignez-vous également sur les obligations vaccinales ou les besoins de visas : site du [Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères](#) (Entrée/Séjour).
- Concernant votre assurance maladie, si vous partez en Europe, pensez à commander avec au moins 20 jours d'avance votre carte [CEAM](#). Pour les destinations hors



Europe vérifiez auprès de votre système de protection santé vos droits à l'étranger. Si vous êtes salarié dans le cadre de votre travail de thèse, vous serez un travailleur détaché à l'étranger, couvert par votre employeur dans le cadre de leur mission (accidents de trajets domicile-travail ou accident sur le lieu de travail). Renseignez-vous sur le site [Travailleur détaché à l'étranger : vos droits et démarches](#) et auprès du service RH de votre établissement. Il est recommandé de souscrire une assurance complémentaire santé qui vous couvrira dans le pays de détachement pour le remboursement des soins médicaux, la responsabilité civile et l'assistance et rapatriement sanitaire.

- N'hésitez pas à faire un check-up médical complet avant votre voyage, préparez aussi une trousse à pharmacie avec tous les médicaments spécifiques dont vous aurez besoin en gardant les emballages et notices pour les contrôles douaniers. En fonction de votre destination, des vaccinations sont nécessaires et parfois obligatoires pour des séjours à l'étranger, renseignez-vous sur la plateforme [Métis](#).
- Vérifiez auprès de votre opérateur téléphonique que votre portable fonctionne à l'étranger. Une fois sur place, vous pourrez acheter une carte sans forfait et rechargeable pour appeler depuis votre nouveau pays, pensez à basculer votre carte SIM française en eSIM.



A mettre dans vos bagages

- Justificatifs de votre statut selon le visa demandé par le pays de destination. Prévoir un classeur dans lequel vous mettrez tous vos documents.
- Carte d'étudiant de l'Université Savoie Mont Blanc. Elle pourra vous être demandée à votre arrivée, dans votre université d'accueil.
- Carte d'identité et/ou passeport et visa si nécessaire.
- Carte européenne d'assurance maladie (Europe) ou le formulaire nécessaire à l'obtention d'une assurance maladie (SE401Q106 au Québec). Il vous faudra également contacter votre mutuelle ou votre assurance afin qu'elle couvre l'ensemble de vos dépenses médicales pendant votre séjour



VII. L'après thèse

Les trois années de thèse doivent également permettre de réfléchir et construire son projet professionnel après la thèse. L'Université, le Collège Doctoral et les Écoles Doctorales mettent à votre disposition des services et des outils pour nourrir cette réflexion.

Le Portfolio de compétences

Durant les années de thèse, les doctorant.es vont acquérir des compétences scientifiques très pointues, liées à leur domaine d'expertise. Mais la formation doctorale constitue aussi une expérience professionnelle forte qui permet l'acquisition ou l'affirmation de compétences personnelles et **transversales**, de plus en **plus reconnues et valorisées par les employeurs**, quel que soit le secteur d'activité, et quel que soit votre choix de carrière professionnelle.

Durant la thèse, les doctorant.es sont invité.es à créer ou compléter leur portfolio de compétences. Le portail ADUM constitue un premier outil permettant d'établir le bilan des formations suivies et des compétences travaillées au cours de la thèse. Des formations sont également proposées par le Collège Doctoral afin de vous accompagner dans :

- L'identification de vos compétences.
- La mise en valeur de vos compétences.
- La construction de votre projet professionnel post-thèse.



Les doctorant.es peuvent également consulter le site [DOCPRO](#) conçu par l'Association Bernard Grégory, la CPU et le MEDEF, cette plateforme gratuite vous permet de vous créer un profil afin d'accéder à des informations utiles sur le professionnel des docteur.es.

Plusieurs associations de doctorant.es peuvent aussi aider pour promouvoir votre doctorat : l'association Bernard Gregory, ANDès, la CJC et PhD Talent.

L'insertion professionnelle

Le Collège Doctoral de l'USMB, en lien avec les Écoles Doctorales, met en place des formations à l'insertion professionnelle permettant à chaque doctorant.e de mieux définir son projet, d'acquérir des outils d'aide à l'évolution professionnelle et de développer ses qualités personnelles dans un contexte professionnel.

Cette volonté d'accompagnement des doctorant.es dans l'insertion professionnelle se traduit par l'implication dans la formation de chercheur.es de différents organismes de recherche, et s'appuie également sur un partenariat avec le [Club des Entreprises de l'USMB](#).

Les techniques de candidature et de recherche d'emploi présentent certaines spécificités dans le cas de doctorant.es, le service d'insertion professionnelle [BAIP](#) peut également vous aider dans vos démarches.



Plusieurs portails, recensés ci-dessous, proposent des offres d'emploi pour les docteur.es. Toutefois, la plupart des emplois sont accessibles par le « marché caché », à travers votre réseau scientifique et professionnel, ou par des candidatures spontanées.

Exemples de plateformes qui proposent des offres susceptibles d'intéresser les docteurs :

[Euraxess Jobs](#)

[ABG](#)

[Réseau ADUM](#)

[GALAXIE](#)

[Apec](#)

[Place de l'emploi public](#)

Après l'obtention du doctorat, différentes possibilités de carrière s'offrent aux docteur.es que ce soit pour continuer dans le milieu de la recherche académique ou dans le secteur privé.

La recherche académique

Vous trouverez ci-dessous des exemples de possibilité de poursuite dans le secteur de la recherche académique. Cette liste est loin d'être exhaustive car de nombreux organismes de recherche publique offre des opportunités d'emplois de chercheur.e ou de support à la recherche.

Faire un « Postdoc »

Il est possible d'approfondir et de valider votre recherche en effectuant un postdoctorat. Un emploi postdoctoral est donc un emploi à durée déterminée qui permet à un jeune docteur de conduire un travail de recherche différent de celui de sa thèse, d'élargir ses publications et de diversifier son CV en vue d'un recrutement par une université, un institut ou une entreprise.

Les universités et les centres de recherche proposent des emplois postdoctoraux et publient leurs offres sur leurs sites web. Ce type d'offre existent également à l'international. Ces expériences postdoctorales à l'étrangers sont fortement conseillées dans certaines disciplines pour accéder à des emplois de chercheur.e dans le domaine académique.



Devenir A.T.E.R.

Être attaché.e temporaire d'enseignement et de recherche (A.T.E.R.) permet d'**acquérir une expérience d'enseignement et de recherche** au sein d'un laboratoire universitaire en qualité d'agent contractuel.

Les postes d'ATER sont ouverts chaque année par les établissements, une liste des postes ouverts est consultable sur leur site mais aussi sur le portail [GALAXIE](#).

Devenir Maître de conférences

Les maîtres de conférences ont la double mission d'assurer le développement de la recherche fondamentale et appliquée et de **transmettre aux étudiant.es les connaissances**. Les maîtres de conférences sont des fonctionnaires titulaires nommés dans un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche dont font partie aussi les écoles d'ingénieur.es.

Les concours d'accès aux emplois de Maître de Conférences sont organisés chaque année par les universités. Ils nécessitent l'obtention préalable d'une qualification par le Conseil National des Universités (CNU). Le détail des procédures de candidatures à ces emplois sont disponibles sur les sites web des universités ainsi que sur le portail [GALAXIE](#).



Les métiers d'appui à la recherche

Les universités comme les organismes de recherche recrutent également des personnels occupant des emplois d'appui à la recherche. Chaque année les concours de recrutement des ingénieur.es et personnels techniques de recherches et de formation (ITRF) sont organisées. Ils permettent notamment d'accéder aux emplois d'ingénieur.e d'étude ou ingénieur.es de recherche qui participent à la mise en œuvre des activités de recherche dans les unités de recherche.

Travailler au CNRS

Différents types de métiers sont offerts au CNRS chaque année par concours.

Les chercheurs permanents du CNRS sont des **fonctionnaires de l'État**.

À ce titre, ils sont recrutés par concours. Ces concours sont ouverts chaque année dans tous les domaines scientifiques. Ils sont répartis en disciplines ou groupes de disciplines scientifiques, c'est-à-dire par section ou commission interdisciplinaire du [Comité national de la recherche scientifique](#).



Travailler à l'INRAe

L'INRAe (Institut National de la Recherche Agronomique) renforce ses équipes de recherche afin d'accomplir ses différentes missions et de contribuer à l'excellence scientifique en agriculture, alimentation et environnement.

Quelle que soit leur discipline de formation, les chercheurs s'appuient sur des activités de laboratoire ou de 'terrain'.

En savoir plus : [L'INRAe recrute par voie de concours](#)

Il existe de nombreux autres organismes publics qui remplissent des missions de recherche et peuvent offrir des opportunités :

- Établissements publics à caractère scientifique et technologique EPST (IFREMER, INSERM, IRD, BRGM, INRIA, INED...)
- Établissements publics à caractère Industriel et commercial EPIC (CEA, ANDRA, ONF...).



Travailler en entreprise

Les compétences acquises lors de la réalisation d'un doctorat intéressent également les entreprises. Au-delà des expertises scientifiques ou techniques, les capacités d'innovation, de gestion de projet autour de sujets complexes, et d'adaptation développées au cours d'un doctorat sont des exemples de compétences recherchées par les entreprises. La constitution d'un réseau professionnel au-delà du monde académique est possible en participant notamment aux événements organisés par l'Université Savoie Mont Blanc en lien avec le Club des Entreprises ou la Fondation de l'Université Savoie Mont Blanc. Ce réseau peut aussi se constituer via les réseaux des ancien.nes doctorant.es mis en en place par les Écoles Doctorales ou en s'inscrivant sur la plateforme [alumni de l'USMB](#).

Enfin la formation doctorale propose des formations à l'entrepreneuriat et la création d'entreprise qui constitue une voie supplémentaire d'insertion professionnelle des doctorant.es. L'USMB est notamment actionnaire de la SATT Linksium et propose régulièrement des appels à projet pour la valorisation des résultats de la recherche et l'accompagnement à la création d'entreprise.

VIII. Contacts

DDRV

- Direction de la DDRV

direction.ddrv@univ-smb.fr

- Direction du Collège Doctoral de l'USMB

dir-college-doctoral@univ-smb.fr

- Direction de l'École Doctorale Cultures Sociétés et territoires (CST)

dir-edcst@univ-smb.fr

- Direction de l'École Doctorale Sciences Ingénierie Environnement (SIE)

dir-edsie@univ-smb.fr

- Chargé des Cotutelles

- 04 79 75 91 65

gestionnaire-cotutelles.ddrv@univ-smb.fr

- Gestionnaires de la Formation Doctorale

- 04 79 75 91 51

- 04 79 75 84 32

Mail: gestionnaire-codusmb.ddrv@univ-smb.fr

Mail CST : gestionnaire-edcst.ddrv@univ-smb.fr

Mail SIE : gestionnaire-edsie.ddrv@univ-smb.fr

Autres

- Accueil des étudiants internationaux

euraxess@univ-smb.fr
international@univ-smb.fr

- Pole Langues ACCENTS

accents@univ-smb.fr

- Cellule environnement social

cellule.environnement-social@univ-smb.fr

- RH doctorant contractuel

gestion-doctorantscontractuels.rh@univ-smb.fr

IX. Petit lexique

AAP : Appel à projet

ADUM : Accès Doctorat
Unique et Mutualisé

ANR : Agence nationale de
la recherche

ATER : Attaché Temporaire
d'Enseignement et de
Recherche

CED : Collège des écoles
doctorales

CNRS : Centre National de
la Recherche Scientifique

CST (ED) : École Doctorale
Cultures, Sociétés,
Territoires

CSI : Comité de suivi
Individuel du doctorant

DDRV : Direction du
développement, de la
recherche et de la
valorisation

DRI : Direction des
Relations Internationales

IRD : Institut de recherche
pour le développement

ED : École doctorale

MCF : Maître de
conférences

MESR : Ministère de
l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche

SIE (ED) : École Doctorale
Sciences Ingénierie
Environnement

SVEC : Service Vie
Étudiante et de Campus

UCBL : Université Claude
Bernard Lyon

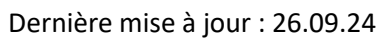
UGA : Université Grenoble
Alpes

JM : Université Jean
Monnet

UR : Unité de recherche



**Collège
Doctoral**

[illegible]



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

**CONSEIL
SAVOIE MONT BLANC**
::

Université Savoie Mont Blanc

27, rue Marcoz
73000 Chambéry
France

www.univ-smb.fr

